

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal d'AVELUY, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Christophe BUISSET, Maire.

Membres en exercice : 13 Présents : 11 Absents : 2 Votants : 12

Etaient présents : M. Christophe BUISSET, M. Dominique MILLE, M. Thierry CRAMPON, M Julien MOURET, Mme Annie LEJEUNE, Mme Virginie LECOINTE, M. Daniel VALVEKENS, Mme Paule CLIQUET, M Didier FOLLET, Mme Martine BRÉART M. Philippe ANDRÉ.

Etaient absents : M. René FIERS (donne pouvoir à M. Christophe BUISSET), Mme Laëtitia CHABÉ (excusée)

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire de séance Mme Annie LEJEUNE,

Ordre du jour

- Convention de maîtrise d'œuvre pour les aménagements de sécurité routière dans la commune
- Création d'un emploi permanent à temps non complet pour la restauration scolaire
- Décision modificative au budget 2025
- Bail de location pour la nouvelle parcelle de terre
- Questions diverses
- Droit d'initiative

Procès-verbaux de la réunion du Conseil Municipal du 29 juillet 2025

M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal en date du 29 juillet 2025.

Aucune observation n'étant formulée par les membres de l'assemblée, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal.

Convention de maîtrise d'œuvre pour les aménagements de sécurité routière dans la commune

Afin de pouvoir procéder à des aménagements de sécurité routière dans la commune sur les traversées de la RD20 et RD50 et de revoir le stationnement des véhicules, Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de solliciter un bureau d'études chargé d'analyser le contexte recenser les besoins et proposer des solutions techniques chiffrées.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, trois propositions de maîtrise d'œuvre :

- NOEA située à Cardonnette pour un total de 7 000,00€ HT
- EVIA située à Berteaucourt-les-Dames pour un total de 6 725,00€ HT
- 2M CONCEPT AMÉNAGEMENT située à Villers-Bretonneux pour un total de 6 500,00€ HT

Après analyse des offres et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre et tout autre documents nécessaires au projet avec l'entreprise 2M CONCEPT AMÉNAGEMENT.

Création d'un emploi permanent à temps non complet pour la restauration scolaire

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante de créer, à compter du 01/03/2026, un emploi permanent dans le grade d'Adjoint Technique des établissements d'enseignement relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non-complet pour une quotité de temps de travail annualisé à 6,27/35 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois à compter du 01/03/2026 compte tenu de la nécessité d'assurer les besoins de service au sein des établissements d'enseignement pour l'accompagnement à la restauration scolaire.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle et qualification approfondie dans les domaines de la restauration et de la maintenance des établissements d'enseignement, d'un diplôme de niveau V ou d'un CAP petite enfance au minima, et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire, décide de modifier en conséquence le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Décision modificative n° 1 au budget primitif 2025

M. Dominique MILLE, 1er Adjoint délégué aux finances communales informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits pour de nouvelles dépenses d'investissement.

Pour ce faire, il est proposé de voter la décision modificative suivante au budget primitif 2025 :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

COMPTEs	LIBELLES	MONTANTS
021	Virement de la section de fonctionnement	10 262,00
	TOTAL	10 262,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

COMPTEs	LIBELLES	MONTANTS
203	Etudes sécurité routière/stationnement	7 800,00
2111	Achat de terrain	301,00
2157	Achat d'un moteur de bateau	1 360,00
2158	Achat de barrières de sécurité	801,00
	TOTAL	10 262,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

COMPTEs	LIBELLES	MONTANTS
023	Virement à la section d'investissement	10 262,00
615228	Entretien et réparation autres bâtiments	-10 262,00
	TOTAL	0,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver à l'unanimité la décision modificative présentée.

Bail de location pour la nouvelle parcelle de terre

Suite à l'acquisition de la parcelle de terre cadastrée section AC n°148 lieu-dit « les dix » pour une contenance de 45 a 84 ca, Monsieur le Maire propose de conclure un bail à ferme avec l'occupante actuelle : Madame LETESSE Victoria, aux conditions d'un fermage annuel calculé sur la base de 10 quintaux de blé à l'hectare, à compter du 1^{er} novembre 2025 pour une durée de 9 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Questions diverses :

- * M. le Maire transmet à l'assemblée les remerciements de Mme COGNET pour la réalisation des travaux de colmatage d'une fuite d'eau dans la cave de son habitation et ceux de l'association « FAVEC » pour le versement d'une subvention.
- * M. Didier FOLLET : Il faudrait envisager de rajouter des cailloux dans les allées du cimetière. Monsieur le Maire se renseigne pour trouver les mêmes cailloux déjà mis en place.
- * M. Julien MOURET : Les chemins qui ont été récemment remis en état s'abiment déjà avec le passage des camions. Monsieur le Maire va prévenir l'agriculteur concerné afin qu'il puisse être vigilant.

Séance levée à 19h56

Two handwritten signatures are present. The first signature, in blue ink, appears to be 'L. G.' followed by a stylized surname. The second signature, in black ink, appears to be 'J. M.' followed by a stylized surname.

